Commission Européenne

DG MARE

Mme la Directrice Générale 99 rue Joseph II 1019 BRUXELLES - BELGIQUE

**Objet : Départ de Seas at Risk**

Madame, Monsieur,

Le CC SUD regrette la décision de Seas At Risk de quitter ce Conseil Consultatif. En ce qui concerne les raisons invoquées par Seas At Risk dans son courrier du 31 Mars 2022, le CC SUD comprend que la participation aux conseils consultatifs demande un engagement important de la part des structures membres, qui parfois ne peut malheureusement pas être assumé par manque de moyens humains ou pour des questions stratégiques. Cependant le CC SUD trouve injustes les accusations de mauvais fonctionnement. En effet, même si certains de nos membres ont dénoncé des cas ponctuels de dysfonctionnement, la volonté du CC SUD a toujours été de dissiper les malentendus, de réfléchir au fonctionnement du Conseil Consultatif et de l’améliorer. De fait, le CC SUD a mis en place ces dernières années des initiatives et réunions pour traiter de la thématique de son fonctionnement, ce qui a abouti à l’adoption de nouvelles procédures au sein du CC SUD, lorsque cela était nécessaire.

Le CC SUD respecte l’opinion de Seas at Risk et ne souhaite pas rentrer dans un débat sur les cas spécifiques mentionnés dans son courrier mais désire néanmoins rassurer la Commission européenne de l’engagement de son secrétariat, de son Président et de ses membres de se conformer à la Politique Commune des Pêches. Ainsi des actions ont été entreprises par le secrétariat lors des exercices 2020-2021 et 2021-2022 afin de corriger certaines pratiques ; ce sont ces actions que le CC SUD souhaite aujourd’hui mettre en avant afin de clarifier le moindre doute sur la neutralité et la transparence de son secrétariat et de ses procédures de prise de décisions :

* Le président du CC SUD ne prend aucune décision de sa propre initiative: les décisions sont prises collégialement entre le Président et les trois vice-présidents. Les statuts du CC SUD garantissent, depuis sa création, que son Président provient du secteur espagnol et ses trois vice-présidents respectivement, du secteur Portugais, du secteur Français et des « autres groupes d’intérêts » ; ainsi chaque sensibilité est représentée lorsqu’une décision doit être prise. La remise en cause de la prise de décisions unilatérales par le Président n’a donc pas lieu d’être posée.
* Concernant les lettres, le CC SUD considère que l’envoi de lettre, contrairement aux avis, ne nécessite pas dans certains cas, l’approbation du Comité Exécutif, ceci afin d’améliorer sa réactivité. Les lettres sont alors validées conjointement par le Président et les vice-présidents, comme mentionné précédemment. Cette procédure s’est développée de façon empirique, et il a été identifié au cours du précédent exercice qu’elle n’était pas connue de l’ensemble des membres, ceci a engendré des incompréhensions. Ce manque de clarté a donc été corrigé et résolu par la réalisation de schémas de décisions, validés et salués par l’ensemble du Comité Exécutif en Novembre 2021. D’autres processus ont d’ailleurs été également clarifiés (voir les schémas en annexe de cette lettre).
* Si les décisions prises par les élus du CC SUD ne conviennent pas aux membres, il leur revient de changer l’équipe de présidents lors de nos élections correspondantes, chaque famille ayant la possibilité d’élire son propre représentant tous les quatre ans.
* Afin d’inciter ces membres à suivre les objectifs de la PCP, notamment suite à l’avis 145 mentionné par Seas at Risk et la réponse de la Commission européenne, le secrétariat du CC SUD a demandé, par courrier, une réunion d’échange avec les représentants de la DG MARE sur ce sujet, cette réunion a été considéré comme positive par l’ensemble des participants. Le secrétariat a également remis en place, une réunion annuelle d’échange avec le CIEM lors de la publication des avis, afin d’inciter ses membres à baser leurs propositions sur celles des scientifiques.
* Lorsqu’un consensus n’est pas atteignable, les courriers et avis du CC SUD mentionnent clairement les différentes positions exprimées. Le processus d’ajout d’avis minoritaires a ainsi été également clarifié et approuvé par l’ensemble du Comité Exécutif.
* Concernant la classification des membres entre « secteur » et « autres groupes d’intérêt », le nouvel Acte Délégué est entré en vigueur début 2022, le CC SUD entend bien évidemment appliquer les nouvelles mesures : dans ce sens, le Comité Exécutif ainsi que l’Assemblée générale ont été invités à se prononcer sur la classification des membres en ce début d’exercice 2022.
* Le secrétariat rappelle que, ses bureaux ne sont pas partagés avec ceux de l’un de ses membres, mais que le bâtiment est cependant effectivement commun. La localisation du secrétariat au cœur d’un port de pêche français symbolise la volonté de rapprocher les décisions européennes des acteurs du terrain, ceci doit être vu selon le CC SUD comme un atout.

Pour conclure, le secrétariat ainsi que ses membres ont connaissance des difficultés et frustrations que représente le travail au sein d’un conseil consultatif. La recherche du consensus, des compromis entraine une dilution des messages et un travail conséquent. Cependant, nous souhaitons exprimer notre engament auprès de cette institution et notre volonté de continuer à améliorer son fonctionnement

Aurelio Bilbao – Président du CC SUD

Francisco Portela Rosa, Serge Larzabal et Javier Lopez – Vice-présidents du CC SUD